



Courrier recommandé pour un licenciement économique

Par **picsou64**, le **15/02/2010** à **19:19**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise avec un contrat de travail de 50 H mois.
Je viens d'être informé par courrier recommandé d'un licenciement économique.
j'ai été convoqué a un entretien préalable. Je me suis présenté a cet entretien avec un représentant syndical. La lettre de licenciement ne m'est pas encore parvenue.

Je me demande si mon employeur n'est pas en train de faire marche arrière suite à l'information dont il a eu connaissance a savoir, qu'il doit normalement me régler un arriéré de salaire sur cinq ans.

Peut-il après tout cela annuler ce licenciement

Merci pour votre réponse